



Informations générales concernant  
La location JekCars Sàrl

## 1. Documents importants

Le locataire et le conducteur doivent présenter un permis de conduire valide et une carte d'identité ou un passeport lors de la remise du véhicule.

Permis de séjour b ou c obligatoire pour les citoyens sans nationalité suisse.

Un garant est accepté Si la personne a le permis de séjour ou la nationalité suisse.

Les permis de conduire de pays non-membres de l'UE (sauf Suisse) sont acceptés si :

**a)** aucun visa n'est inscrit dans le passeport ;

**b)** si le client a un visa dans son passeport et n'est pas en Europe depuis plus de 6 mois au moment de la location. S'il est depuis plus de 6 mois en Europe, il devra présenter un permis de conduire d'un pays membre de l'UE

Un permis établi dans une écriture autre que l'écriture latine (arabe, japonais, cyrillique, etc.) doit être accompagné d'un permis de conduire international. Pour les permis de pays n'ayant pas souscrit l'accord international pour les permis de conduire, le détenteur devra détenir le permis original ainsi qu'une traduction officielle.

Restrictions d'âge

Certains règlements s'appliquent pour l'âge minimum et le permis de conduire, et varient selon le type de véhicule et le segment de réservation. En principe, l'âge minimum pour chaque conducteur est de 20 ans (permis de conduire depuis au moins 1 an). Une variation de l'âge minimum est possible selon le véhicule.

Une surcharge jeune conducteur est facturée pour les jeunes conducteurs de moins de 25 ans dans la catégorie C, CE, D.

## 2. Informations tarifaires

### 2.1 Général

Sont acceptées comme méthodes de paiement toutes les cartes de crédit et de débit des sociétés de cartes de crédit internationalement reconnues (Visa, MasterCard, American Express, Diners Club, Discover, JCB, CUP).

Le paiement doit être émis sur le nom d'un conducteur. Ceux-ci doivent être communiqués lors du retrait du véhicule et être valables encore au moins un mois après la fin de la location. Le montant qui sera débité de votre moyen de paiement inclut le prix de la location ainsi que tous les extras et frais supplémentaires.

Les paiements en espèces sont acceptés.

À titre de garantie, ces moyens de paiement seront débités d'un montant de caution. Le montant de la caution dépend de la catégorie de véhicule à laquelle appartient le véhicule loué, et est déterminé par le tableau suivant :

Catégorie de véhicule	Montan de la caution	Devise
A*	Montant de la location + 200,00	CHF
B**	Montant de la location + 200,00	CHF
C***	Montant de la location + 300,00	CHF
CE****	Montant de la location + 500,00	CHF
D*****	Montant de la location + 1000,00	CHF

Merci de noter que les paiements par carte de crédit peuvent seulement être acceptés en association avec le code PIN.

### 2.2 Tarif prépayé - Payer en ligne

Pour une réservation au tarif prépayé, le montant sera facturé immédiatement avant la location avec le prix total de la location (incl. extras et frais). Les données du conducteur et de paiement sont fermement établies lors de la réservation et ne peuvent pas être modifiées. Il n'y a aucun remboursement pour non-collecte, collecte tardive ou restitution en avance du véhicule.

Un changement de réservation est possible jusqu'à 48 heures avant le début de la période de location.

En cas de modification, l'acompte ne sera pas remboursé, même si le montant est différent.

Avant le début de la location, la réservation peut être annulée par écrit ou en ligne. En cas d'annulation, les paiements anticipés de location déjà engagés seront facturés sous forme de frais d'annulation. Pour les réservations avec une période de location allant jusqu'à 3 jours, le montant des frais d'annulation correspond à 100 % du prix de la location (y compris les options commandées et les frais). Pour les réservations avec une période de location supérieure à 3 jours, le montant des frais d'annulation dépend du prix de la location réservée (y compris les options commandées et les frais) et correspond à 3 jours de location.

Si le locataire ne collecte pas le véhicule à l'heure convenue, l'acompte sera conservé.

Les modifications et les annulations peuvent être effectuées par écrit e-mail ou Case postal : [contact@jekcars.ch](mailto:contact@jekcars.ch)

Ou Av. Mayor-Vautier 11 (3 jours à l'avance).

## 3. Informations concernant les protections

### 3.1 Assurance aux tiers

Le locataire et tout conducteur autorisé est assuré en vertu d'une assurance responsabilité civile automobile. Cette assurance responsabilité civile couvre les blessures ou les dommages à des tiers jusqu'à une somme maximale assurée pour un montant

de CHF 100 millions et est limitée à l'Europe.

Le transport de matériel dangereux n'est pas compris dans l'assurance ainsi que transport à titre professionnel. Toutes les protections seront considérées comme nulles, si le conducteur auteur d'un dommage n'est pas celui autorisé à conduire ou si le conducteur n'est plus en possession de son permis de conduire au moment des faits.

### 3.2 Protection vol et collision

La souscription à la protection vol et collision peut réduire la responsabilité à une certaine franchise en cas de dommages ou vol sur le véhicule (hors couverture pneus et bris de glace).

Si le locataire contracte la protection vol et collision, il est responsable, selon le véhicule, d'une franchise de CHF 1.000.00 à CHF 8.000,00. En outre, une réduction de la franchise est possible.

En cas de dommages par négligence grave ou intentionnelle, les droits relatifs à la couverture complète (incluant la protection antivol) sont réduits ou perdus.

Si aucune couverture complète (incluant la protection antivol) n'a été souscrite, le locataire est responsable de tous les dommages causés au véhicule de location non constatés par autrui, et doit répondre de la valeur totale du véhicule.

### 3.3 Protection occupants accident

La souscription à une protection occupants accident permet d'élargir la protection aux conséquences de l'accident.

En souscrivant à la protection occupants accident, le montant maximum garanti sera de : CHF 40.000,00 en cas d'invalidité, CHF 20.000,00 en cas de décès et un montant illimité pour frais médicaux (limité à 5 ans max.).

### 3.4 Protection pneus et vitres

La protection pneus et vitres offre une protection pour les dommages sur les pneus, les jantes, le pare-brise, vitres latérales et la vitre arrière avec une franchise de CHF 0,00.

Si aucune protection contre la crevaison et le bris de glace n'a été souscrite, le locataire est responsable de l'ensemble des dommages.

## 4. gestion administrative

### 4.1 procédures administratives

Les procédures administratives en Suisse seront facturées au client (amendes, déplacements, véhicule en panne, grue, essence...)

Description	Quantité	Divise
Dépannage en suisse	250	CHF
Amende en Suisse	30,00 + Amende	CHF
Déplacements	1,50/km	CHF
Essence vide	30,00 + Facture d'essence	CHF
Retour en mauvais état	30	CHF

## 5. Trajets à l'étranger et restrictions territoriales

### 5.1 Restrictions territoriales

Le départ du pays (Suisse) est interdit. En cas de départ du pays, le locataire doit informer à JekCars Sàrl de son intention de quitter le pays. Dans ce cas, l'assurance voyage est obligatoire.

### 5.2 Procédures administrative à l'étranger

Les procédures administratives dehors Suisse seront facturées au client (amendes, déplacements, véhicule en panne, grue, essence...)

Description	Quantité	Divise
Dépannage dehors suisse	300	CHF
Amende dehors Suisse	40,00 + Amende	CHF
Déplacements	2,00 CHF / KM	CHF

## 6. Extras

### 6.1 Conducteur additionnel

Il y a des frais pour ajouter un conducteur supplémentaire, mais seules les personnes inscrites dans le bail de location et possédant un permis de conduire valide sont autorisées à conduire le véhicule.

Sièges bébé et sièges pour les enfants

La disponibilité des sièges bébé, sièges enfant et rehausseurs pour enfants de 0 à 36 kg est garantie sur réservation



(groupes 0+, 0, 1, 2 et 3).

### **6.2 Livraison et récupération**

Livraisons et récupérations sont disponibles moyennant un supplément.

Ce service est disponible sur demande et sur réservation en avance.

Livraison gratuite sur la riviéra (Vevey, La tour-de-Peilz, Clarens, Montreux)

Livraison à partir de 20.- CHF après 1,50 CHF/km. (5km compris à partir de Clarens)

Livraison gratuite à partir d'un mois (max 20km à partir de Clarens)

### **6.3 Équipement d'hiver**

Un supplément est facturé pour les pneus hiver. En outre, des chaînes à neige et porte-skis sont disponibles en option.

### **6.4 Garanti automatiquement**

Nous vous fournissons un véhicule avec une transmission automatique sur demande moyennant supplément.

Disponible uniquement pour les groupes de véhicules sélectionnés.

Autres frais et impôts

### **6.5 Taxe d'immatriculation / Taxe routière**

Il existe une taxe routière, qui sont inclus dans le prix de la location.